



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 17

Le 16 février 2023

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

Excusées : Marie-Claire BOYER (pouvoir à Stéphane SAINT ROYRE), Cécile MAHE.
Secrétaire de séance : Annie THERET-BIET.

I. Election du 3ème adjoint

Nombre de bulletins : 10 - Bulletins blancs ou nuls : 2 - Suffrages exprimés : 8 - Majorité absolue : 5
Monsieur DIF Nicolas : 8 (huit) voix. Monsieur DIF Nicolas, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

II. Délégation du Conseil municipal au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Unanimité

III. Désignation des représentants au Comité Syndical du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne

Pour rappel Monsieur VERDIER Alexandre est titulaire.

Il y a lieu de désigner un ou une délégué(e) suppléant(e) :

Madame BERTHOULE Olga est élue déléguée suppléante.

Unanimité

IV. Délégués au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Pour rappel :

Monsieur BERTHOULE Jonathan est titulaire

Madame THERET-BIET Annie est titulaire

Madame BOYER Marie-Claire est suppléante

Il a lieu de désigner un ou une délégué(e) suppléant(e) :

Madame BERTRAND Dominique est élue déléguée suppléante.

Unanimité

V. Désignation des délégués au Secteur Intercommunal d'Energie de Rochefort-Montagne

Il y a lieu de désigner un ou une délégué(e) titulaire et un ou une délégué(e) suppléant(e) :

Monsieur VAN DE GOOR Kees est élu délégué titulaire

Monsieur BERTHOULE Jonathan est élu délégué suppléant.

Unanimité

VI. Eclairage public

Le Maire fait part au Conseil municipal des travaux d'éclairage public envisagés par le Territoire d'Energie du Puy de Dôme pour l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public.

L'estimation des dépenses s'élève à 6 600 € hors taxes.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Territoire d'Energie du Puy de Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la Commune un fonds de concours déduction faite de la subvention obtenue de France Relance (70 %) égal à 10 % du montant des travaux soit 660 €.

Unanimité

VII. Modification des statuts du Territoire Energie 63 (Anciennement SIEG)

Le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tels qu'ils ont été présentés et donne, dans ce cadre, mandat au Maire afin

d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Les modifications proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière, notamment de réseau de chaleur, à élargir le périmètre d'intervention de Territoire d'Energie en matière d'énergies renouvelables (installations de production de l'énergie renouvelable, accompagnement en matière de maîtrise de production de l'énergie renouvelable etc...) afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire et de mettre ainsi, à jour les statuts.

Unanimité

VIII. Implantation d'un poste de transformation ENEDIS

Le Maire informe que le Conseil municipal avait autorisé par convention de servitudes en date du 09 août 2021 l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section ZM n° 32 au lieudit Rozier-Soubre moyennant une indemnité de 156 €.

Le Conseil municipal autorise cette mise à disposition et habilite le Maire à signer l'acte définitif.

Unanimité

IX. Travaux de voirie 2023

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir de grosses réparations de voirie sur les chemins de Chiroux et d'Achet et de créer le chemin de la Fontaine de Cornilhat.

Le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 105 795 € hors taxes et pourra bénéficier de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Le Conseil municipal approuve ces travaux et le plan de financement suivant :

Montant de l'Etat (DETR).....	105 795 € x 30 % =	31 738 €
Montant du Département (FIC).....	105 795 € x 40 % =	42 318 €
Autofinancement		31 739 €

Unanimité

X. Subventions aux associations

Le Conseil municipal décide de fixer les subventions de fonctionnement 2023 :

- Comité des Fêtes à 4 000 € (*Messieurs BERTHOULE Jonathan, DIF Nicolas et GARENNE Léo ne prennent pas part au vote*)

- Bagnols Anim's à 2 000 € (*Madame BERTHOULE Olga ne prend pas part au vote*)

- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à 1 000 € (*Messieurs Stéphane SAINT-ROYRE et Léo GARENNE ne prennent pas part au vote*)

Unanimité

XI. Subvention au Collège Sancy Artense

Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la subvention pour 2023, au Collège Sancy Artense de La Tour d'Auvergne, à 1 000 € pour la classe à horaires aménagés théâtre (CHAT).

Unanimité

XII. Subventions pour transports scolaires

Le Conseil municipal décide de rembourser la totalité des frais de transports scolaires aux familles de la Commune de Bagnols dont les enfants fréquentent le RPI Bagnols - Larodde pour l'année scolaire 2021/2022, soit 7 familles, pour un montant total de 1 205 €.

Unanimité

XIII. Temps de travail ATSEM

Le Conseil Municipal décide en raison de la nécessité de l'emploi à l'école primaire d'accroître le temps de travail de l'ATSEM principal de 2ème classe à raison de 33/35ième.

Unanimité

XIV. Modification RIFSEEP

Le Conseil municipal décide de modifier le régime indemnitaire en raison de l'accroissement du temps de travail de l'ATSEM principal de 2ème classe.

Unanimité

XV. Organisation du temps scolaire

Le Conseil d'école du RPI de Bagnols/Larodde souhaite conserver la semaine des 4 jours.

Prenant en compte cet avis, le Conseil municipal décide de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt de tous et principalement des enfants.

Unanimité

XVI. Fourrière animale

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat fourrière et le règlement intérieur de la fourrière avec l'établissement "Les Crocs de l'Empereur" à USSEL avec une participation de 1.10 € par habitant et par an (avec capture et transport). Tout habitant peut les contacter au 06 32 73 64 27.

Unanimité

XVII. Convention La Poste - La Poste Agence Communale

La convention La Poste - La Poste Agence Communale arrive à échéance en 2023.

Le Conseil municipal autorise le Maire à prolonger d' 1 an la durée de la convention.

Unanimité

XVIII. Questions diverses

Monsieur Stéphane SAINT-ROYRE demande des précisions sur l'évolution des montants des marchés de la salle des fêtes. Le Maire informe que les montants pourront être modifiés par avenants.

Madame Olga BERTHOULE demande s'il est envisageable de remplacer les barnums, cette demande sera étudiée.

Monsieur Léo GARENNE demande s'il est envisageable de remplacer les panneaux de signalisation "Priorité à droite" par des panneaux de signalisation "STOP". Cette demande fera l'objet d'une discussion au prochain Conseil municipal.

PHOTO

La photo communale (réservée) est disponible en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

PROCHAINES FOIRES : Samedi 08 avril 2023 – Samedi 06 mai 2023- Dimanche 21 mai 2023 (Fête du cheval)
– Dimanche 11 juin 2023 – Samedi 21 octobre 2023 (Foire primée)

BUS CLERMONT-MAURIAC

Depuis le 1er janvier, la ligne TER Clermont-Ferrand/Mauriac, comme toutes les lignes TER, ont été reprises par la région.

Les horaires ont été modifiés et les correspondances mises en place.

Nous vous invitons à vous connecter régulièrement sur le site "larégionvoustransporte.fr" et de vous reporter à la fiche horaire P47.

A ce jour, les départs de Bagnols stade sont les suivants :

-5h50 le lundi direct Clermont

-6h35 les autres jours direct Clermont

-11h15 avec le changement à la gare de Laqueuille

-17h30 avec un changement à la gare de Laqueuille

La bonne nouvelle est le tarif de 3€ quelle que soit la distance parcourue, avec un carnet de 10 trajets pour 25€.

DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Anaïs PASSELAIGUE a remis son courrier de démission du conseil municipal le 14 novembre 2022.

RESULTAT ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE

Nombre d'électeurs inscrits : 392 - Nombre de votants : 196 - Nombre de suffrage exprimés : 159 - Majorité absolue : 80

Mme Olga BERTHOULE : 149 voix (élue)

Mme Dominique BERTRAND : 144 voix (élue)

M Léo GARENNE : 147 voix (élu)

M Kees VAN DE GOOR: 150 voix (élu)

RAPPEL ADRESSAGE

Les numéros de maison en email des résidences secondaires sont à retirer en Mairie.